COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 30 juin 2025

Délibération n°2025/2/21 **Nomenclature : 9.1**

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SIGAL ET DU SIVOM POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a reçu le 24 mars et le 14 avril 2025, conformément à l'article L 5211-39 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la Loi du 12 juillet 1999, les rapports d'activités et les comptes administratifs 2024, respectivement du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs et du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

Ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de chacun des établissements publics de coopération intercommunale concernés, sont entendus.

Monsieur le Maire rappelle que ces éléments sont consultables auprès du secrétariat des Instances.

Monsieur le Maire demande donc à ses collègues de prendre acte des rapports annuels d'activité ci-avant évoqués.

LE CONSEIL,